



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

**SÉANCE DU 18 AVRIL 2023**

**Délibération n° 2023/04/18/02**

**Objet : Compte Administratif 2022**

**Nombre de membres** : 17

- En exercice : 17
- Présents : 08
- Votants : 08

L'an deux mil vingt-trois, le dix-huit-avril à 10 heures 00 minutes, le Conseil d'Administration du C.C.A.S de La Sentinelle, légalement convoqué par le Président le 12 avril 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Maison des Associations ; le quorum n'ayant pas été atteint le 12/04/2023.

Sous la présidence de : **M. Éric BLONDIAUX, Maire, Président du C.C.A.S**

**Étaient présents** : **M. BLONDIAUX / Mme DHAUSSY / Mme CAMPHIN / Mme BRENET / M. BIRÉE  
Mme MARÉCHAL / M. MOREAU / M. DUJARDIN.**

**Était représenté** : **M. BRENET (procuration à Mme BRENET)**

**Étaient absents** : **M. GABET / Mme HÉBERT / M. MEDJAHED / Mme FLAMEY / Mme DOLEZ / Mme GABET  
Mme MASCHIO / Mme JOUET.**

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Jean-Marcel PATIN est nommé(e) secrétaire de séance.

**Nombre de votants** :

- Pour : 08
- Contre : 00
- Abstention : 00

**EXPOSÉ** :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le compte de gestion 2022,

Le Conseil d'Administration examine le compte administratif 2022, annexé à la présente délibération, qui s'établit ainsi :

<b>FONCTIONNEMENT</b>		
	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Dépenses réelles	117 938,15 €	123 377,89
Dépenses d'ordre	0,00 €	0,00 €
<b>Total</b>	<b>117 938,15 €</b>	<b>123 377,89 €</b>
Pour rappel : Résultat N-1		<b>99 536,76 €</b>
Dépenses réelles	3 193,65 €	815,38 €
Dépenses d'ordre	0,00 €	0,00 €
<b>Total</b>	<b>3 193,65 €</b>	<b>815,38 €</b>
Pour rappel : Résultat N-1		<b>38 058,50 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

#### **APPROUVE**

- le compte administratif 2022.

Madame la Vice-Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Télétransmission en sous-préfecture le :

Publication sur le site communal le :

#### **Signatures :**

**Le Maire,  
Président du C.C.A.S**



**Le(la) secrétaire de séance,**

## IV – ANNEXES

### ARRETE ET SIGNATURES








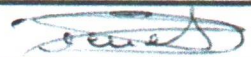
D2

Nombre de membres en exercice : 17  
 Nombre de membres présents : 8  
 Nombre de suffrages exprimés : 8  
 VOTES :  
 Pour : 8  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0

Date de convocation : 07/04/2023

Présenté par (1) Francine DHAUSSY, Vice-Présidente.  
 A LA SENTINELLE, le 12/04/2023  
 Francine DHAUSSY, Vice-Présidente

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session .  
 A LA SENTINELLE, le 12/04/2023  
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

001. Eric BLONDIAUX , Président	
002. Francine DHAUSSY , vice-présidente	
003. Nathalie CAMPHIN , membre élu	
004. Brigitte BRENET , membre élu	
005. Jérémy GABET , membre élu	
006. Christelle HEBERT , membre élu	
007. Farid MEDJAHED , membre élu	
008. Martine FLAMEY , membre élu	
009. Hélène DOLEZ , membre élu	
010. Jean-Louis BIREE , membre nommé	
011. Lydie GABET , membre nommé	
012. Elodie MARECHAL , membre nommé	
013. Jeanne-Marie MASCHIO , membre nommé	
014. Pascal MOREAU , membre nommé	
015. Jean-Pierre DUJARDIN , membre nommé	
016. Claudine JOUET , membre nommé	
017. Pierre BRENET , membre nommé	

Certifié exécutoire par (1) Francine DHAUSSY, Vice-Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : Le Conseil d'Administration.

**IV – ANNEXES****AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION  
PRESENTATION AGREGÉE ET CONSOLIDÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS  
ANNEXES****C3.5****4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (Cf. liste des  
principales opérations en annexe de la M14) (1)**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

**5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (après la  
neutralisation des flux réciproques) (1)**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	38 308,50	3 193,65	0,00	35 114,85
RECETTES	38 308,50	815,38	0,00	37 493,12
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	194 891,76	117 938,15	0,00	76 953,61
RECETTES	194 891,76	123 377,89	0,00	71 513,87
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	233 200,26	121 131,80	0,00	112 068,46
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	233 200,26	124 193,27	0,00	109 006,99

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.